

DOCUMENT N° 3

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : PIETERSE Arno PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

N°: 138 PILOTE: PIETERSE Cesc

Concerne la partie de la compétition x30 Junior - Essais Qualificatifs Groupe 1

ÉNONCÉ / STATEMENT:

MOTIF / REASON:

Il a été constaté par un Commissaire technique, rapport n°1 que le Pilote/Concurrent mentionné ci-dessus n'était pas en conformité technique à l'arrivée des chronos.

REGLEMENTATION

Acprès avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu le Pilote et le concurrent concerné (convocation N°), Les Commissaires Sportifs imposent cette pénalité conformément à l'Art. 37 de l'Annexe sportive FFSA 2025

MOTIF : Non conformité technique disqualification des chronos

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: 17/10/2025

Heure / *Time*: **12:17**

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

NAVARRO Bernard (FRA)

Membres du Collège / Members of the Panel:

MAGIS Alexandre (BEL)

JARDIN Jean Marc (FRA)

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné:

I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent : PIETERSE Arno

Representing the Competitor: Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° des Commissaires Sportifs de la Compétition

Certify that I have been notified of document No.

des Continussaires Sportifs de la College des Continus aires Sportifs de la College de la C

Date: Heure / Time: Signature:

Heure d'affichage : 14:15